

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 37/004/2007 – ÉFAI
2 mars 2007

AU 51/07

Craintes de disparitions forcées / Craintes pour la sécurité

SRI LANKA

Sothiraja Mokanaganth (h), 21 ans
Kandasamy Sasiskanna (h), 31 ans
Thiravianathan Thiraviaventhana (h), 20 ans

Le 24 janvier, des soldats ont enlevé Sothiraja Mokanaganth, Kandasamy Sasiskanna et Thiravianathan Thiraviaventhana dans la maison où ils séjournent, à Jaffna, dans le nord de Sri Lanka. Amnesty International n'a reçu, depuis lors, aucune information sur le lieu où se trouvent ces trois hommes et craint par conséquent qu'ils n'aient été victimes d'une disparition forcée. L'organisation est de plus en plus préoccupée par leur sécurité.

Le 24 janvier, à 1 h 15, cinq soldats armés portant un uniforme de l'armée sri-lankaise ont exigé qu'on les laisse entrer dans la maison où ces trois hommes, qui font tous partie de la même famille, séjournent avec des parents. Les hommes armés ont insisté pour qu'ils les accompagnent en vue d'être interrogés, mais n'ont pas précisé à quel sujet, ni présenté de mandat d'arrêt officiel. Les soldats ont frappé ces trois hommes et les ont forcés à quitter la maison. Personne ne les a revus depuis.

Amnesty International craint que ces hommes n'aient été enlevés par des militaires en guise de représailles à un incident survenu quelques jours avant cet événement. Un de leurs proches a été interpellé par des soldats alors qu'il faisait ses courses dans la ville de Jaffna. Ces derniers lui ont demandé de se présenter dans un camp militaire voisin avec ses papiers d'identité, et l'ont emmené pour l'interroger. Par crainte pour sa sécurité, il a quitté ce camp en y abandonnant ses papiers et s'est rendu dans les locaux de la Commission nationale des droits humains, à Jaffna, pour y demander conseil. Après qu'on lui a dit qu'il n'avait rien à craindre s'il allait récupérer ses papiers, il est retourné au camp militaire. Le commandant de celui-ci l'a menacé en lui déclarant qu'il « *aur[ait] de nouveau affaire à lui* » et qu'il « *ne s'en tirer[ait] pas ainsi* », vraisemblablement en référence à sa prise de contact avec la Commission nationale des droits humains.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers mois, la situation des droits humains à Sri Lanka s'est considérablement dégradée. Depuis avril 2006, les affrontements entre les forces de sécurité et le groupe armé *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) se sont intensifiés. Au cours de ces événements, de nombreux civils ont été tués ou blessés et plus de 215 000 personnes ont été contraintes de fuir leur domicile. Il semble que ni les forces de sécurité ni les LTTE ne prennent les précautions nécessaires pour épargner la vie des civils et éviter que ceux-ci ne soient blessés lors d'opérations militaires et paramilitaires. Selon le *Consortium of Humanitarian Agencies* (CHA, Consortium des organismes humanitaires), plus de 2 000 représentants d'organismes humanitaires ont quitté les provinces du nord et de l'est en raison des homicides et des enlèvements fréquents. Malgré l'escalade de la violence, les deux parties au conflit affirment respecter l'accord de cessez-le-feu de 2002. Le conflit qui déchire Sri Lanka depuis plus de vingt ans a fait plus de 70 000 morts, majoritairement des civils.

Depuis quelques mois, dans le nord et l'est de Sri Lanka, un certain nombre de personnes auraient « disparu » après avoir été enlevées par les forces de sécurité ou des groupes armés. Les victimes sont souvent appelées ou emmenées « *aux fins d'interrogatoire* » puis détenues au secret. Il est impossible de consulter un quelconque fichier faisant état de leur placement en détention et les mécanismes officiels de signalement de tels faits, comme par exemple le recours à la Commission nationale des droits humains, permettent rarement de retrouver leur trace. Toute personne ainsi détenue risque manifestement d'être victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour localiser Sothiraja Mokanaganth, Kandasamy Sasiskanna et Thiravianathan Thiraviaventhana, que personne n'a vus depuis qu'ils ont été emmenés de force par des membres de l'armée sri-lankaise le 24 janvier ;

- s'il s'avère que ces trois hommes sont maintenus en détention, priez les autorités de les libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que ces trois hommes, s'ils sont détenus, ne soient ni torturés, ni victimes d'autres formes de mauvais traitements, et soient autorisés sans délai à entrer en contact avec leurs proches et avec un avocat de leur choix, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- exhortez les autorités à mener dans les meilleurs délais une enquête indépendante et impartiale sur la disparition forcée présumée de Sothiraja Moganaganth, Kandasamy Sasiskanna et Thiravianathan Thiraviathan, à en rendre les conclusions publiques et à traduire rapidement en justice les responsables présumés, qui devront bénéficier d'un procès public et équitable.

APPELS À :

Président de la République :

President Mahinda Rajapakse

Presidential Secretariat, Colombo 1, Sri Lanka

Fax : +94 11 2446657, +94 11 2472100

Formule d'appel : *Dear President Rajapakse, / Monsieur le Président de la République,*

Chef de l'armée sri-lankaise :

Lt Gen Sarath Fonseka

Army Commander, Army Headquarters, Flagstaff Street, Colombo 1, Sri Lanka

Fax : +94 11 2855 018

+94 11 2434 862

+94 11 2338 653

+94 11 2421 374

Formule d'appel : *Dear Lt General, / Mon Général, (si vous êtes un homme) ou Général, (si vous êtes une femme)*

Secrétaire à la Défense :

Gotabhaya Rajapaksa

Secretary, Ministry of Defence, Public Security, Law and Order

15/5 Baladaksha Mawatha, Colombo 3, Sri Lanka

Fax : +94 11 2446 300

+94 11 2541 529

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defence Public Security, Law and Order, / Monsieur le Secrétaire à la Défense,*

COPIES À :

Ministre des Droits humains et de la Gestion des Catastrophes :

Mahinda Samarasinghe

Minister of Disaster Management and Human Rights, 383, Department of Meteorology, Baudhaloka

Mawatha, Colombo 7, Sri Lanka

Fax : +94 11 2681978

+94 11 2881982

Formule d'appel : *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de Sri Lanka dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 13 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*